

EDITORIAL

Clause du besoin, un coup pour rien ?

J.-M. Guinchard

Cet automne, le Grand-Conseil genevois va traiter d'un projet de loi du Conseil d'Etat instituant une clause du besoin pour l'achat et le renouvellement d'appareils médicaux coûteux ou de pointe. Sont visés essentiellement les IRM et les scanners.

Le projet de loi du Conseil d'Etat fait suite à deux autres projets, hâtivement déposés d'ailleurs, l'un par l'Alliance de Gauche et l'autre par les Verts. Le premier ne se contente pas de limiter les appareils, mais également l'ouverture de nouveaux cabinets.

Face à ces divers projets et à leurs contextes respectifs, en attendant l'échange des arguments des uns et des autres, on reste perplexe et ce, à plusieurs niveaux. En effet, toute le monde s'accorde à dire que la clause du besoin est une atteinte grave à la liberté du commerce et de l'industrie (LCI). Un avis de droit du Prof. Saladin recommandait même à l'époque de faire précéder une telle mesure d'études économiques permettant de la justifier, tant il est vrai que la clause du besoin est extrême (*ultima ratio*).

Or, à cet égard, l'exposé des motifs du Conseil d'Etat est d'une navrante pauvreté. Pas de chiffres, pas d'étude d'impact. Il avoue même ignorer le nombre de scanners à Genève alors qu'il parle de "débauche" d'appareils. Evidemment, la cible choisie est la plus facile. Le coût de ces appareils étant élevé, lorsque l'on fait croire à la population que cette mesure va engendrer des économies, l'enjeu paraît simple. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas citées, à dessein peut-être, vu leur faible importance.

Plus grave est l'espèce de consensus mou et fataliste qui se dessine autour du «oui» à la clause du besoin.

Les partis, à l'exception du parti Libéral, semblent accepter cette mesure sachant qu'elle pourrait soulever peu de vagues, y compris au sein de la population et même, du corps médical.

La clause du besoin est un instrument de régulation cité dans la planification sanitaire cantonale. Elle n'a toutefois aucun fondement sur le plan fédéral et selon un récent avis de droit du prof. Knapp, le législateur fédéral l'aurait même exclu expressément des mesures de réduction des coûts.

SOMMAIRE

Editorial	1/3
A mon avis	3
Informations du Conseil	
- <i>Attention: Arnaque</i>	5
- <i>Augmentation des cotisations FMH</i>	5
- <i>Assemblée générale statutaire</i>	5
- <i>De minimis non curat praetor...</i>	5
- <i>Elections au Conseil National</i>	6
- <i>Le secrétariat d'étoffe</i>	6
- <i>Scalpel ou pommade</i>	6
- Mutations	7
- Médecins-Conseils	7
- Ouvertures de cabinet	7
- Candidatures	7/9
- Corrections liste des membres	10
Informations diverses	
- <i>Médecins-Urgences</i>	11
- <i>Commission informatique</i>	12
- <i>Présence des médecins sur Internet</i>	12
- <i>Quelques chiffres</i>	12
- <i>Enrôlement de fumeurs dans l'étude "fumer moins"</i>	13
- <i>Communication de la FMH</i>	13
- <i>Les droits du patient face à la médecine contemporaine</i>	13
- <i>On n'a rien inventé</i>	14
A vos agendas	14/15

Alors pourquoi cet entêtement genevois qui de surcroît, ignore les économies potentielles réalisables par l'utilisation des scanners et IRM et les gains de temps réalisés dans le diagnostic et dans la sûreté de ce dernier.

Trouver des moyens de mieux utiliser les ressources financières dérobées à la santé est pertinent. Le faire au détriment de la sécurité des patients et des progrès techniques est l'expression d'une fossilisation du raisonnement politique.

Les prémices du futur débat au Grand-Conseil sont faussés, car posés sur des bases à priori déconcertants.

Le projet de loi du Conseil d'Etat est mal rédigé, mal ficelé, construit à la hâte et sur aucune base économique sérieuse. C'est peu crédible et c'est faire peu de cas de la sérénité nécessaire à tout débat relatif à la santé.

C'est donc en fait un projet alibi, un coup pour rien, dont les conclusions nous feront hurler de rire dans 5 à 10 ans... En fait, la thérapie par le rire peut avoir du bon...! ■



A MON AVIS

Du nouveau pour les aînés !

Créée en mai dernier, l'ASSOCIATION APPUIS AUX AINÉS a pour but de venir en aide aux personnes de plus de 60 ans ou en préretraite, souffrant de solitude physique ou morale, résidant dans le Canton de Genève, de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis C. Elle leur accorde des aides financières ponctuelles et, au besoin, un accompagnement. L'Association est neutre sur le plan politique et confessionnel.

Pourquoi une nouvelle structure en faveur des personnes âgées, alors que Genève est déjà dotée d'un très bon encadrement social ? Il existe une tranche de la population, parmi les personnes âgées, qui échappe au réseau social, soit par ignorance, soit parce qu'elles ne s'estiment pas assez démunies (les habitudes d'économie, voire de parcimonie chez nos aînés sont très ancrées), soit encore parce que demander de l'aide signifierait pour elles être à la charge de la société. Par ailleurs, il arrive que même en touchant les prestations complémentaires à l'AVS, certaines personnes ont du mal à «nouer

les deux bouts», par exemple, lorsque leur quotidien est bouleversé par un événement inattendu ou lorsqu'elles doivent faire face à des dépenses non prévues dans les normes d'assistance. Enfin, d'autres s'enferment dans un isolement, dont on connaît bien aujourd'hui les conséquences en termes de qualité de vie, pour ne parler que de cet aspect des choses. C'est pour toutes ces raisons que l'Association Appuis Aux Aînés existe.

Comment identifier ces personnes, les approcher ? Comment, sans les heurter dans leur amour-propre, leur offrir un peu de confort et de réconfort, le petit plus qui éclaire une journée, l'essentiel qui fait cruellement défaut ? Dans les cas extrêmes, comment les encourager à accepter l'aide sociale existante ? Toutes ces questions, l'Association Appuis Aux Aînés se les est posées. Les réponses ne lui sont certes pas apparues en lettres d'or sur fond bleu. Parmi une des possibilités envisagées, les médecins peuvent jouer un rôle, simplement en communiquant les coordonnées de l'Association à certains de leurs patients qui se trouvent confrontés à des difficultés. (Des étiquettes auto-

collantes avec l'adresse de l'Association sont mises à disposition). Selon les circonstances, le médecin, avec l'accord de son patient, peut prendre directement contact avec l'Association.

L'Association Appuis Aux Aînés n'offre pas la charité, estimant que les aînés ont droit à la dignité et la collectivité, le devoir d'y contribuer. L'Association veut être pour ces aînés une présence et une opportunité permettant de faire face à des situations financières d'urgence et/ou de détresse morale, en étant à leur écoute et en leur proposant ce qu'ils ne peuvent souvent s'offrir : un peu de qualité de vie.

ASSOCIATION APPUIS AUX AINÉS
8, Ruelle de la Vinaigrerie
1207 GENEVE
tél. 840 49 99 - fax 840 49 98

votre contact :
Noémi Devannes-Renaud

IMPRESSUM : La LETTRE de l'AMG est éditée par l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMG) - Paraît 11 fois par an
Case postale 665 - 12 rue Micheli-du Crest - 1211 Genève 4 - Tél. (022) 708 00 21 - Fax (022) 781 35 71
Comité de Rédaction - Composition: Bureau de l'AMG
Publicité - Impression - Expédition: Editions Médecine et Hygiène.
Les articles publiés dans la "Lettre de l'AMG" n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du Canton de Genève

Prochaine parution

31 octobre 1999

Dernier délai rédactionnel

8 octobre 1999

Attention: Arnaque

Nombre d'entre vous ont reçu un courrier ce printemps émanant de l'entreprise «Printem» et concernant la parution d'une annonce dans l'«Annuaire téléphonique commercial suisse pour l'industrie et l'artisanat».

Ce courrier porte en évidence en haut à droite, une croix blanche sur fond rouge qui peut lui donner une certaine crédibilité voire une certaine officialité.

Ce que le premier envoi ne dit pas, c'est que toute annonce est payante. De fait, nombre d'entre vous ont reçu dernièrement une facture pour un montant de Frs. 440.75.

Nous vous recommandons de ne pas payer la facture et de nous en faire parvenir une copie afin que nous puissions intervenir auprès de cette entreprise.

Augmentation des cotisations FMH

Conformément aux rapport succinct et compte rendu des décisions de la séance ordinaire de la Chambre médicale suisse des 23 et 24 juin 1999 parus dans le Bulletin des Médecins Suisses sous la rubrique «communications de la FMH No 31 du 4-08-99, page 1879 et suivantes», les cotisations FMH ont été quelque peu modifiées.

Dans la mesure où l'AMG perçoit les cotisations pour le compte de la FMH, il va de soi que nous sommes contraints d'en modifier les montants.

La cotisation à la FMH en tant que membre actif se monte à Frs. 480.--, la demi-cotisation à Frs. 240.-- et celle pour les médecins hospitaliers ou institutionnels sans clientèle privée à Frs 96.--.

En ce qui concerne les contributions extraordinaires perçues par la FMH dès le 1er janvier 2000, la contribution pour l'assistantat au cabinet est maintenue pour un montant de Frs 20.--. D'autre part, un montant de Frs 40.-- supplémentaire est prévu au titre de la mise en place des structures tarifaires nouvelles et de l'appui que la FMH fournira au différentes sociétés cantonales de médecine dans le cadre des négociations qu'elles devront poursuivre.

Enfin, un montant supplémentaire de Frs 5.-- sera requis en tant que participation au Centre Suisse de Pharmacovigilance.

En ce qui concerne la cotisation romande, elle est maintenue à Frs 30.-- de même que la cotisation à l'AMG qui sera maintenue à Frs. 800.--.

Votre Bureau et votre Conseil étudient à l'heure actuelle la possibilité de consentir une réduction de cotisations pour les médecins à qui nous pourrions envoyer la documentation habituelle par E-mail.



De minimis non curat praetor... mais il vaut la peine d'en parler

Plusieurs confrères nous ont signalé les difficultés qu'ils avaient d'obtenir de la part d'assureurs-maladie les coordonnées du médecin-conseil de ladite institution. Nous rappelons à l'ensemble du corps médical genevois qu'un médecin est parfaitement en droit, de l'avis du Préposé fédéral à la protection des données, d'obtenir les coordonnées du médecin-conseil à qui il adresse un rapport dont il estime qu'il contient des données sensibles.

D'autre part, conformément aux dispositions de la LAMal, nous rappelons que c'est au médecin de décider si le rapport qu'il adresse à l'assureur doit transiter par le médecin-conseil parce qu'il contient des données sensibles qui doivent être protégées ou s'il peut être adressé directement à l'assureur.

Il va de soi, mais il est utile de rappeler que la décision appartient en premier lieu au patient puisqu'il s'agit de la protection de ses propres données.



Assemblée générale statutaire du 29 - 11 - 1999

Réélections et élections de membres de notre Conseil

Conformément à nos statuts, une partie de notre Conseil doit être renouvelé à l'occasion de notre Assemblée statutaire de fin novembre. Les mandats des médecins suivants arrivent à échéance et ne sont pas soumis à renouvellement, il s'agit des Drs:

Claude Aubert, Président,

Jean-Claude Corne, élu en 1995 et démissionnaire en 1998,

Laurent Pinget, élu en 1987, réélu en 1993,

Jurg Schmid de Grüneck, élu en 1987, réélu en 1993.

De plus, la Drsse *Laurence Vélébit*, élue en 1993, devait faire l'objet d'une réélection en 1999. Cette consoeur nous a d'ores et déjà informés qu'elle renonçait à se représenter.

Ce sont donc cinq postes qui seront au minimum et sous réserve d'informations complémentaires à repourvoir à l'occasion de notre prochaine assemblée.

Comme d'habitude, nous solliciterons par le biais d'une circulaire les candidatures de confrères intéressés. Ceux-ci peuvent toutefois d'ores et déjà s'annoncer au secrétariat. Nous vous rappelons pour la bonne forme que cette candidature doit être accompagnée d'un texte de 5 à 6 lignes faisant part des motivations du candidat.

Nous vous informons également que les Dresses *Jacqueline Avril* et *Jeannik Dami* feront l'objet d'une réélection à l'occasion de cette même assemblée.



Elections au Conseil National

Les élections aux Chambres fédérales, Conseil National et Conseil des Etats, auront le week-end du 23 et 24 octobre 1999. Il va de soi qu'en de telles occasions, l'Association des Médecins du Canton de Genève ne se prononce pas pour un parti ou un autre dont les candidats sont présentés à ces élections.

De même qu'il y a quatre ans, l'AMG rappelle à l'ensemble de ses membres que la Dresse Barbara Polla se présente sur la liste des candidats au Conseil National pour le parti Libéral, et que le Dr Dominique Hausser en fait de même sur la liste du parti Socialiste.

L'AMG considère qu'il est extrêmement important, voire indispensable que des médecins puissent se présenter à de telles fonctions et relayer ainsi les préoccupations de l'ensemble du corps médical.

Nous remercions d'ores et déjà ce confrère et cette consoeur pour leur engagement au service de la collectivité et leur souhaitons plein succès dans la campagne qui s'annonce.



Scalpel ou pommade



A la CEH, caisse de prévoyance du personnel des établissements publics et médicaux du Canton de Genève. On pouvait s'attendre à ce que la CEH soit proche des préoccupations médicales et fasse preuve d'un certain doigté dans ces communications. Que nenni !

Dans le cadre de la gestion des différentes rentes qu'une caisse de prévoyance doit verser, il est courant que celle-ci s'enquiert du fait que ses affiliés sont toujours vivants et de ce fait puissent encore bénéficier du versement des rentes.

Toutefois, la CEH s'adresse à ses affiliés par un document, qui plus est sans signature, intitulé: «Demande de preuve de vie»

Compte tenu du fait que ces demandes d'adressent généralement à des assurés fort âgés, on souhaiterait un peu plus de doigté et une formulation un peu plus sympathique.

Dans la manière de prendre ses décisions, La Fédérale, Caisse de santé s'efforce d'éviter de s'immiscer dans le domaine des décisions médicales. Elle est consciente que les faits médicaux doivent être laissés aux professionnels spécialement formés et qu'en tant qu'assureur-maladie, elle doit se limiter à l'administration des affaires de la caisse.

La Fédérale, Caisse de santé ne mise pas sur la confrontation, mais sur la communication !



Le secrétariat s'étoffe

Nous avons l'honneur d'informer l'ensemble des membres de l'AMG que notre secrétariat a été renforcé par l'arrivée de **Monsieur Loïc Lambiel**.

Monsieur Loïc Lambiel, né le 11 octobre 1980 a effectué du 26 août 1996 au 26 août 1999 un apprentissage d'employé de commerce auprès de l'AMG. Monsieur Lambiel a obtenu son CFC d'employé de commerce au mois de juin avec mention, en particulier dans la branche "connaissances professionnelles". Il a commencé son activité officiellement en tant que collaborateur le 1er septembre 1999. Son cahier des charges comprend notamment la gestion du fichier des médecins, l'informatique et le site Internet qui devrait être à la disposition du public et des médecins tout prochainement (dès le 30.09.99, www.amge.ch).

Nous formons nos vœux les meilleurs pour que l'activité de Monsieur Lambiel lui apporte les satisfactions qu'il souhaite.

N'oubliez pas ce que l'AMG peut faire pour vous

Un système d'appareils de recherche de personnes à un prix compétitif et réservé aux médecins

MEDICALBIP

Tél. 320 20 35

MEDES, télésecrétariat médical

Tél. 869 45 80

- Une réponse téléphonique adéquate
- Un service de qualité au patient
- Proximité
- Dialogue et présence

Mutations

Décès

Nous avons le regret de perdre la Dresse Gabrielle Perret-Gentil, décédée le 14 août 1999 et le Dr Jean-Jacques Dufour, décédé le 29 août 1999.

Médecins-conseils

Entreprises diverses:

Cardill International SA, succ. Genève

Dr Claus Bally

Dresdner Bank SA

Dr Pierre Schopfer

Institutions officielles:

Office cantonal de l'emploi

Dr Bernard Greder

GEAL SA-Résidence d'Hanna

Mme Dr Jacqueline Avril

Résidence Villa Mona

Mme Dr Jacqueline Avril

Ouvertures de cabinet

Madame le docteur
Florence EMERY

Route de Florissant 3

1206 Genève

Tél.prof.: 347 62 21

Tél. privé: 312 22 13

Fax: 347 69 50

S/r-vs

Langues parlées:a.an.

FMH en médecine interne

Monsieur le docteur

Olivier FAVRE

Boulevard des Philosophes 14

1205 Genève

Tél.prof.: 800 07 65

Tél. privé: 756 11 52

S/r-vs

Langues parlées:a.an.i.

FMH en médecine interne,

spéc. angiologie

Monsieur le docteur

Joachim KRISCHER

Avenue J.-D. Maillard 1bis

1217 Genève

Tél.prof.: 0878 800 599

Tél. privé: 757 57 24

Fax: 719 65 13

S/r-vs

Langues parlées:a.an.

FMH en dermatologie et vénérologie

Monsieur le docteur
Jean LOCHER

Boulevard des Philosophes 9

1205 Genève

Tél.prof.: 329 01 46

Tél. privé: 346 60 93

Fax: 329 02 23

S/r-vs

Langues parlées: i.

FMH en gynécologie et obstétrique

Monsieur le docteur

Marc PECHERE

Avenue J.-D. Maillard 1bis

1217 Genève

Tél.prof.: 0878 878 318

Tél. privé: 753 00 79

Fax: 719 65 13

S/r-vs

Langues parlées: an.

FMH en dermatologie et vénérologie

Monsieur le docteur

Philippe ZURBUCHEN

Rue Emile-Yung 11

1205 Genève

Tél.prof.: 830 09 30

Tél. privé: 700 57 40

Fax: 830 22 05

S/r-vs

Langues parlées: a. an. sa.

FMH en chirurgie

Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19 alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent la notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavisser chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Pour des raisons de gains de place, nous sommes contraints de diminuer la surface réservée aux curriculum vitae. Les confrères intéressés peuvent consulter ceux-ci auprès du secrétariat de l'AMG.

A titre indépendant

Mme Dr **Sally Orly KONFINO**,

Originaire de Genève, 1960

Adresse prof.: Hôpital de Gériatrie, rte de Mon Idée, 1226

Dès janvier 2000:

Route de Florissant 1, 1206

Domicile privé: chemin de Planta 59, 1223

Etudes en médecine: Genève

A effectué ses stages en clinique médicale thérapeutique, policlinique de médecine, division d'hématologie puis en division de diabétologie et endocrinologie aux HUG. Cheffe de clinique et consultante en diabétologie, à l'Hôpital de Gériatrie et au CESCO depuis 1995. Formation en homéopathie (reconnue SSMH), certificat d'examen de la Société suisse de Médecins Homéopathes en 1994.

Diplôme fédéral: 1986

Docteur en médecine: 1987

Droit de pratique: 1987

FMH en médecine interne, spéc. endocrinologie-diabétologie

Avis favorable des endocrinologues



Dr Léo FINCI

Originaire de Sarajevo et Suisse, 1954

Adresse prof.: Groupe Médical d'Onex, 3 rte de Loëx, 1213

Domicile privé: rue Marignac 13, 1206 Genève

Etudes en médecine: Belgrade

Est en Suisse depuis 1981 et a travaillé au CHUV et à l'Hôpital Cantonal comme cardiologue. Est très connu pour ses publications et ses travaux de recherches en cardiologie ainsi que dans la cardiologie non-invasive et invasive.

Diplôme fédéral: 1999

Docteur en médecine: 1987 (Sarajevo)

Droit de pratique: 1999

Avis favorable des cardiologues



A titre dépendant

Dr Nicolas DE TRIBOLET,

Originaire de Suisse, 1942

Adresse prof.: HUG-Division de neurochirurgie, 1211 Ge 14

Domicile privé: Cours St-Pierre 7, 1204

Etudes en médecine: Lausanne

Dès 1998: médecin-chef de service, division de neuro-chirurgie

Diplôme fédéral: 1968

Docteur en médecine: 1977

Droit de pratique: 1994

FMH en neurochirurgie

Avis favorable du Conseil

**Dr Xavier ZANONE**

Originaire de Genève, 1962

Adresse prof.: HUG - Service d'orthopédie - 1211 Ge14

Dès janvier 2000:

Avenue de Champel 6, 1208

Domicile privé: Chemin du Fillion 11, 1227

Etudes en médecine: Genève

Formation postgraduée dans le service de chirurgie de l'Hôpital de Montreux, les services d'orthopédie de l'Hôpital de Nyon, des HUG et de l'Hôpital de la Croix-Rousse à Lyon. Chef de clinique adjoint de la Clinique d'Orthopédie.

Diplôme fédéral: 1988

Docteur en médecine: 1992

Droit de pratique: 1999

FMH en chirurgie orthopédique

Avis favorable des chirurgiens orthopédiques



PUBLICITÉ

Des Souris & Des Hommes

fr:rajma@vtr.ch

Tel. 028 88 10
Fax 028 88 11

Fr. 320.- La liste officielle
des membres AMG
sur votre ordinateur

PUBLICITÉ

● Corrections à apporter dans la liste des membres ●

AMOUDRUZ Monique

Tél. prof.: 879 50 14

Fax: 879 50 62

BAER Dave

Tél. prof.: 879 50 18

Fax: 879 50 60

BORNHAUSER Antoine

Tél. prof.: 879 50 20

Fax: 879 50 62

BRINKLEY Bruce

Tél. prof.: 879 50 24

Fax: 879 50 59

CHANTRAINE Alex

Tél. prof.: 879 50 30

Fax: 879 50 59

CORBOZ-FRANSEN Claire-Lise

Tél. privé: 910 25 05

COURVOISIER Pierre-Alain

Tél. prof.: 879 50 10

Fax: 879 50 61

EXQUIS Bernard

Tél. prof.: 879 50 44

Fax: 879 50 61

FISCHLI William

Tél. prof.: 879 50 54

Fax: 879 50 59

FREUDIGER Hans

Tél. prof.: 879 50 16

Fax: 879 50 60

FROIDEVAUX Anne-Claude

Tél. prof.: 879 50 46

Fax: 879 50 61

GOEHNER Sven

Tél. prof.: 879 50 22

Fax: 879 50 62

HERRMANN Martin

Tél. prof.: 879 50 06

Fax: 879 50 61

HIRSCHEL Susanne

Tél. prof.: 879 50 08

Fax: 879 50 62

HUBER-SAUTEUR Evelyne

Tél. prof.: 879 50 02

Fax: 879 50 59

ISELIN Christophe

Tél. prof.: 372 59 52

Fax: 372 79 56

JACQUEMOUD Guy

Tél. prof.: 879 50 00

Fax: 879 50 61

KISS Mihail

Tél. prof.: 879 50 26

Fax: 879 50 62

KNABE Renald

tél. privé: 079 276 22 53

NEESER Marie

Tél. prof.: 879 50 29

Fax: 879 50 62

ORCI-DARIER Catherine

Fax: 735 06 41

PASQUALINI JOUSSON Claudine

Tél. prof.: 879 50 42

Fax: 879 50 59

PINATON Agnès

Tél. prof.: 879 50 34

Fax: 879 50 60

POCHON Nicolas

Tél. prof.: 879 50 52

fax: 879 50 61

RAETZO Marc-André

Tél. prof.: 879 50 40

Fax: 879 50 59

RESTELLINI Alexandre

Tél. prof.: 879 50 12

Fax: 879 50 59

ROSSEL Yves

Rue de Carouge 21

1205 Genève

Tél. prof.: 321 68 41

Fax: 321 68 65

SCHALLER Philippe

Fax: 879 50 59

SCHRAI Richard

Tél. prof.: 879 50 30

Fax: 879 50 59

SOULIER-LAUPER Mirella

Tél. prof.: 879 50 39

Fax: 879 50 62

SPAHNI Denis

Tél. prof.: 348 75 52

Fax: 348 75 62

Tél. privé: 348 66 55

TONNA Denise

Clinique de Carouge SA

Avenue Cardinal-Mermillod 1

1227 Carouge

Tél. prof.: 309 45 09

Fax: 309 45 79

TOUTOUNGI Mohamed

Case postale 313

Rue Marc Monnier 1

1211 Genève 12

Tél. prof.: 346 16 16

Tél. privé: 736 12 21

Fax: 346 16 67

URBAN Philippe

Tél. prof.: 719 61 26

Fax: 761 61 28

VINE Rupert

Tél. prof.: 879 50 32

Fax: 879 50 60

VUAGNIAUX Richard

Place de la Taconnerie 2

1204 Genève

*Dans la liste des médecins-conseils,
sous la rubrique "Caisses-Maladie"*

SWICA, Organisation de santé

Dr Benoît LEIMGRUBER

Boulevard de Grancy 39

1006 Lausanne

Tél. prof.: 021 613 32 00

Fax: 021 613 32 13

Cours d'homéopathie

pour médecins, dentistes, vétérinaires, pharmaciens et étudiants en médecine l'

Ecole Suisse Romande d'Homéopathie Uniciste

*Seul cours en Suisse Romande accrédité par la Société Suisse des Médecins
Homéopathes (S.S.M.H.) pour l'A.F.C. en homéopathie décernée par la FMH.*

Cours d'introduction les 5, 6 et 20 novembre à Lausanne. Prix 400.- (étudiants 200.-)

Renseignements: E.S.R.H.U. Dr F. Audétat - 3, rte de Florissant - 1206 Genève - Tél. 789 49 49 - Fax: 346 04 44

Médecins Urgences

Bilan de l'activité médicale de la nouvelle structure de Médecins Urgences au cours de sa première année d'intervention

En début d'année 1998 le Conseil de l'AMG décidait de supprimer la structure existante des gardes à domicile de Médecins Urgences (MU) essentiellement pour motifs économiques. L'utilité d'un service de garde à domicile au bénéfice de la population genevoise n'étant cependant pas remise en question, une restructuration de MU était opérée.

Depuis, les médecins faisant la garde -il s'agit de la plupart des médecins ayant participé à l'ancienne structure de MU- fonctionnent avec leur propre infrastructure (véhicule, matériel et moyens de communication personnels et leur propre secrétariat) et assurent eux-mêmes leur facturation, encaissement et contentieux. Pendant leur garde les médecins ne consultent pas à leur cabinet et leur recrutement reste volontaire. L'horaire de base actuel est fixé de 7 à 23 heures avec plusieurs tranches horaires, à savoir de 7 à 15 et de 15 à 23 heures tous les jours, et une tranche supplémentaire de 10 à 20 heures les week-ends et jours fériés. La centrale permettant de recevoir les appels des patients et de les redistribuer est une centrale extérieure (SECRETTEL), n'appartenant pas à l'AMG. Les appels de la tranche horaire 23 à 7 heures du matin sont confiés à SOS médecins. La collaboration avec la Policlinique de Médecine qui participe à la garde et assure une formation continue est maintenue.

La nouvelle structure de MU a ainsi commencé son activité début juin 1998. Sous la direction d'un Comité composé de 5 à 7 médecins bénévoles, élus par l'Assemblée Générale des collaborateurs de MU, une trentaine de médecins installés, généralistes et internistes

pour la plupart, et les médecins de la Policlinique de Médecine assurent la garde. Le plan de garde est fait par un des médecins du Comité. Environ 15 patients sont vus au cours de la tranche horaire journalière de 7 à 23 heures, correspondant à une discrète diminution par rapport à la structure précédente qui fonctionnait 24h/24. La facturation se fait de manière directe au patient et un rapport est établi à l'attention du médecin traitant habituel du patient. La centrale SECRETTEL fonctionne de manière satisfaisante.

Le degré d'urgence des appels qui nous parviennent est variable. Le plus souvent, il s'agit d'une visite à domicile plutôt qu'une urgence vitale. Le médecin peut alors prendre le temps de répondre à l'attente du patient sous tous les aspects de la consultation. Exceptionnellement, il peut s'agir d'une urgence vitale nécessitant un déplacement extrêmement rapide. Dans ce cas, les appels sont basculés au 144 en vue de l'intervention du Cardiomobile. Sur cette base-là, la nouvelle structure de MU a obtenu un bon degré de satisfaction auprès de ses patients et un nombre infime de plaintes a été enregistré.

La Policlinique de Médecine a proposé tout le long de l'année une formation appropriée aux médecins participant à la garde. Des présentations sous forme d'ateliers ont été organisés toutes les 6 à 8 semaines avec des thèmes tels malaise, états d'agitation, troubles du rythme, fièvre chez l'enfant, problèmes médico-légaux. Entre 10 à 15 médecins installés travaillant avec MU ont régulièrement participé à ces ateliers.

Sur la base de ces premières données, on constate que la nouvelle structure de MU s'avère adéquate pour les besoins actuels de la population genevoise. La restructuration a permis une meilleure harmonisation de l'aide à domicile dans notre Canton, en donnant davantage de stratification à l'urgence et de complémentarité avec les autres structures intervenant à domicile. La structure actuelle de MU coûte peu, couvre environ 70% de la journée et apparaît comme l'outil le plus direct du médecin praticien installé (p.ex. lorsque le médecin traitant du patient ne peut se déplacer ou est en vacances)..

Quels vont être les objectifs de MU pour la prochaine année? Si le but de la première année a surtout été celui de montrer la faisabilité de la nouvelle structure, au cours de cette deuxième année d'existence le Comité de MU va porter l'accent sur la qualité globale de l'intervention et sur la publicité. Dans ce sens-là, il va s'efforcer de faire diminuer le temps d'attente pour le patient, d'optimiser la relation entre Centrale téléphonique-médecin et Centrale téléphonique-patient et à homogénéiser davantage l'établissement des rapports médicaux écrits. Il va aussi exiger une participation de tous les collaborateurs à au moins 50% des ateliers organisés par la Policlinique de Médecine au cours de l'année académique 1999-2000. Finalement, une publicité plus ciblée va permettre de faire mieux connaître la nouvelle structure de MU non seulement à la population genevoise, mais aussi aux jeunes collègues récemment installés et qui désireraient participer à la garde.

Dr Juan Sztajzel

Le Comité actuel de Médecins Urgences:

Charles Selleger, Président (798 64 03)

Marc d'Espine, représentant des internistes (343 24 42)

Juan Sztajzel, représentant de la Policlinique de Médecine (372 95 28)

Rolf Anner, responsable du plan de garde (741 16 36)

Anca Paschoud (700 05 60)

Martine Stroot (731 34 57)

Bernard Greder (900 18 11)

Ivan Kubr (349 56 36)



Commission informatique

Informatisé ? Branché ? 1999

Un bon nombre de questionnaires sont déjà rentrés; d'autres doivent dormir dans une pile des choses à faire au retour de vacances.

Ce questionnaire se remplit en quelques minutes. Merci de bien vouloir le remplir et le renvoyer dès que possible.

Dr Pierre-Jean Malè

Président de la Commission informatique



Présence des Médecins sur Internet

Il existe depuis plus de deux ans une page Internet où plus de 200 médecins romands figurent déjà (gratuitement et sans conditions) avec un lien direct pour leur envoyer un message classés par spécialité FMH, leur lieu de pratique et leur site web éventuel. L'URL de cette page est:

<http://www.montchoisi.ch/radiologie/ad.e-mail.html>

L'intérêt de cette page est, pour le corps médical, de faciliter la communication par l'intermédiaire du courrier électronique et pour chaque médecin, de figurer en permanence sur Internet pour pouvoir être contacté depuis le monde entier.

Pour vous inscrire, il vous suffit de m'envoyer un e-mail avec vos coordonnées à l'adresse pb@montchoisi.ch

Dr Pierre Bénédicte

Institut de Radiologie - Clinique de Montchoisi - Chemin des Allinges 10
1006 Lausanne

Tél. 021 619 37 01/03 - Fax: 021 619 37 92

Shortcut: <http://come.to/radiology>



Quelques chiffres

Primes d'assurance-maladie

Si vous lisez les journaux, vous y avez appris dans les derniers mois que:

- «**HELSANA double son bénéfice en 1998, 48 millions de francs**»
(*Le Temps*, 17 avril 1999)
- **CPT «quintuple son bénéfice en 1998, 10 millions de francs**»
(*Tribune de Genève*, 18 mai 1999)
- «**SWICA réalise un bénéfice de 5,2 millions de francs et prévoit un résultat meilleur cette année...**»
(*Le Temps*, 25 mai 1999)
- «**L'ascension vertigineuse du GROUPE MUTUEL se poursuit..., ils inauguraient hier un nouveau centre administratif de luxe à Martigny qui a coûté 28,5 millions..., leurs taux de réserve est supérieur à la limite légale de 20%, 204 millions, ce qui correspond à 29,3%..., il faut prévoir une nouvelle hausse de primes en 1999...**»
(*Tribune de Genève*, 30 mai 1999)

Vu ces chiffres pour le moins réjouissants, on se demande d'où nous tombent les augmentations annoncées de 5 à 10%. A notre avis, les professionnels de la santé devraient se souvenir qu'ils ont fondé une caisse-maladie appelée "Accorda", dont les bénéfices sont certainement moins juteux mais qui n'augmentera vraisemblablement pas ses cotisations.

Alors, pour tout renseignement: Accorda, Case postale 180, 1705 Fribourg, tél. 026/321 11 15, fax: 026/321 11 19.

Enrôlement de fumeurs dans l'étude "Fumer moins"

Prochainement démarrera à Genève une étude randomisée qui vise à tester si des fumeurs peuvent diminuer durablement leur consommation de cigarettes en prenant quotidiennement un substitut nicotinique (patch, chewing-gum ou inhalateur, au choix de l'utilisateur). Cette étude concerne uniquement les fumeurs fortement dépendants de la nicotine, qui ne veulent pas ou n'arrivent pas à arrêter de fumer, mais qui souhaitent réduire leur consommation de cigarettes. Les fumeurs qui décideraient d'arrêter de fumer en cours d'étude seront encouragés et aidés à le faire. Il s'agit d'une approche nouvelle et prometteuse, qui pour l'instant n'a été testée que dans peu d'études. L'intérêt de cette étude réside dans le fait que les fumeurs auront le libre choix du produit nicotinique utilisé (pas de contrainte), et qu'aucune supervision médicale ne sera mise en place pour encourager la prise du produit. Ceci dans le but de limiter le coût de l'intervention et de se rapprocher des conditions de la vie courante.

Cette étude sera réalisée sous la responsabilité de l'Institut de médecine sociale et préventive, avec la collaboration des médecins genevois. Elle a reçu l'approbation de la commission d'éthique de l'AMG ainsi que de l'OICM. Une assurance couvre les médecins qui enrôleront leurs patients dans l'étude. Les médecins genevois recevront prochainement un courrier les invitant à enrôler des patients dans cette étude. Nous les remercions de faire bon accueil à une étude qui peut aboutir à un traitement nouveau, destiné à une catégorie de fumeurs à haut risque souvent peu intéressés par les interventions d'aide à l'arrêt du tabac.

Les responsables de l'étude: Jean-François Etter, PhD
Dr Thomas Perneger
Dr Jean-Pierre Zellweger
Dr Charles Perrot



Communication de la FMH

Comment le médecin doit-il réagir lorsque le patient le soupçonne d'avoir commis une faute de diagnostic ou de traitement ?

1. Convenir avec le patient d'un rendez-vous pour discuter calmement. Laisser la possibilité au patient de se faire accompagner par une personne de son choix.
2. Annoncer rapidement (!) le cas à l'assurance responsabilité civile et discuter de la marche à suivre; demander le consentement préalable du patient (le consentement oral suffit, mais il doit être consigné au dossier médical). L'annonce d'un cas à l'assureur en responsabilité civile ne signifie pas l'aveu d'une faute !
3. Dans un hôpital public: effectuer rapidement une analyse interne de la situation avec le responsable de la division hospitalière, le cas échéant avec le responsable de la direction de l'hôpital.
4. Remettre au patient sans difficulté et gratuitement une photocopie du dossier ainsi que les radiographies (celles-ci sur demande et contre quittance)
5. L'entretien n'a pas éclairci la situation ? Indiquer au patient quelles autres voies s'offrent à lui pour qu'il puisse vérifier son point de vue (seconde opinion, médiateur, etc...).
6. Ne pas adresser le patient au bureau d'expertises sans avoir discuté préalablement du cas (anonymement) au téléphone avec la responsable du bureau concerné.

Extrait tiré du BMS No 26 du 30-06-99, Article signé de Me H.-P. Kuhn, secrétaire général adjoint dans la rubrique «Politique, économie et droit» «Bureau d'expertises de la FMH, rapport annuel 1998».

Les droits du patient face à la médecine contemporaine

Cet ouvrage de droit médical allie la mise en perspective historique à la réflexion éthique pour mieux appréhender la relation thérapeutique. En effet, celle-ci, évoluant du paternalisme vers le partenariat, nécessite la prise de décision du patient face à la pluralité des options de soins qu'offre la médecine contemporaine.

Certes, l'objet central de l'ouvrage est de fournir au lecteur une cartographie rigoureuse et exhaustive des droits fondamentaux du patient. Mais, enrichissant le droit par la pluridisciplinarité, l'auteure n'hésite pas à éclairer doublement les droits du patient- en amont, en restituant la trajectoire de leur évolution et, en aval, en démêlant l'enchevêtrement des normes juridiques avec les normes déontologiques et éthiques. Si bien que le droit suisse se révèle nourri en même temps par ses racines culturelles, en puisant dans le socle des principes généraux du droit, et par ses ouvertures vers le droit européen qui le vivifie de l'extérieur. L'innovation du droit médical est de placer le malade au cœur des principes qui sous-tendent les droits de l'homme.

Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Genève, Dominique Manaï enseigne le droit civil et la philosophie du droit. Cet ouvrage est le fruit de la conjugaison du regard de la civiliste enrichi de la réflexion de la théoricienne du droit. Il comble une lacune majeure dans le panorama juridique francophone. Aussi sera-t-il précieux pour le juriste et le médecin, et plus encore pour le citoyen soucieux de ses droits.

Pour tout renseignement:
Helbing & Liechtenhan Editions SA,
Freie Strasse 84, 4021 Basel
Tél. 061 228 90 70, fax: 061 228 90 71.



● On n'a rien inventé !

Le texte publié ci-dessous est déjà quelque peu connu de certains de nos confrères. Publié dans la revue d'anthropologie criminelle Paris et en 1914 (volume 29, page 41 et suivantes) il montre que les problèmes des médecins sont toujours d'actualité et que nous observons un mouvement incessant de balanciers «panta rei» disait le philosophe et il est vrai que l'on n'entre jamais deux fois dans le même fleuve. Toutefois nous n'avons rien inventé et l'histoire a tendance à se répéter. Alors patience, le retour du balancier viendra lui aussi.

Un médecin à Paris au début du siècle

L'exercice de la médecine de quartier à Paris devient chaque jour plus rigoureux et plus difficile; on ne soupçonne pas à quelles humiliations le praticien qui s'installe dans une rue de la capitale est exposé; on ignore toutes les insolences et tous les abus qu'il est obligé de subir pour gagner sa vie.

Si on ne veut pas mourir de faim, il ne lui suffit pas de connaître son métier et de l'exercer avec zèle. Il existe pour lui des facteurs de succès plus importants et plus efficaces qu'un savoir étendu et une activité infatigable. Il ne doit pas les négliger, sous peine d'attendre dans son cabinet désert une clientèle à jamais invisible.

[...] Il est deux catégories de gens que le médecin de quartier à Paris est tenu de ménager avec un soin attentif et intéressé ce sont les concierges et les pharmaciens.

Les concierges, en effet, sont des personnages influents: ils ont des rapports fréquents avec les locataires de leur maison, ils connaissent la plupart des commerçants de la rue et de ce fait sont pour le

docteur qui réussit à capter leurs bonnes grâces de précieux agents de publicité. [...]

L'amitié des pharmaciens est aussi pour le praticien de la capitale un bienfait sur lequel on ne saurait trop insister [...] Malheur à lui s'il demeure fermé à cette notion de bonne confraternité. En voulez-vous un exemple ?

Mon ami le Dr X reçoit une fois la visite d'un monsieur et de son fils qui souffrait d'une affection oculaire. L'un et l'autre lui sont gracieusement adressés par le pharmacien d'à côté. Le Dr X examine le malade et, son diagnostic établi, lui prescrit la pommade de B. Le père et le fils, une fois sortis de chez lui, se rendent chez le pharmacien pour exécuter l'ordonnance médicale. Un quart d'heure après, celui-ci arrive chez le Dr X en coup de vent et le chapitre vivement pour avoir prescrit une spécialité qui ne lui rapporte que 4 à 5 sous [...] «Vous aviez un moyen bien simple [...] de concilier l'intérêt du malade et le mien. Il fallait marquer sur votre ordonnance de la pommade de B, puisque le devoir professionnel vous le commandait; ensuite pour permettre de gagner une somme plus importante, il

vous était facile de prescrire une pommade quelconque dont le malade se serait frictionnée les tempes.» [...]

Mais c'est surtout en soignant les accidents du travail que [le praticien] connaît les plus grands ennuis de sa profession [...] La plupart du temps, ce n'est pas le médecin [...] qui fixe la durée de l'incapacité de travail c'est le blessé lui-même. Pour une plaie sans gravité, qui sera cicatrisée au bout de trois jours [...] l'ouvrier demande souvent à se reposer durant deux semaines. Que le praticien s'y refuse et il perd immédiatement son client. [...]

Mais ce n'est pas tout. Après qu'il a échappé aux ouvriers, le praticien tombe sous la griffe des Compagnies d'assurances. Quand il se rend dans l'une de ces Compagnies, pour encaisser, il y est, en règle générale, reçu sans aménité. Il fait souvent antichambre durant une heure ou deux. La note est épluchée avec acrimonie par un scribe dédaigneux et zélé; il est rare qu'elle lui payée intégralement par celui-ci, car c'est l'intérêt de l'employé d'arracher au docteur une diminution d'honoraires; il se fait ainsi bien voir de ses chefs [...]



A VOS AGENDAS

● Assemblée générale statutaire

La prochaine Assemblée générale statutaire de l'AMG aura lieu le

lundi 29 novembre 1999 dès 19h30
Auditoire Marcel Jenny

L'apéritif sera servi dès 19h00.

Nous vous remercions d'ores et déjà de réserver cette date. L'ordre du jour vous parviendra ultérieurement.

● Ligue pulmonaire genevoise


La 13ème journée de la ligue pulmonaire genevoise aura lieu le

18 novembre 1999 de 8h15 à 15h40
Hôtel Forum Park
(Avenue Louis Casati 75-77 - 1216 Genève)

Thème:

TABAC: le défi du siècle prochain !

Pour tout renseignement:
Secrétariat de la Ligue Pulmonaire Genevoise
Place des Philosophes 10 - 1205 Genève
Tél. 322 13 32 (ligne directe de 9.00 à 12.00) - Fax: 322 13 39



- Mardi 5, 12, 19, 26 oct.**
10h00 - 12h00
- Colloque de la Division des Maladies Infectieuses
"Présentation des cas cliniques " (10h00-11h00)
"Colloque HIV" (11h15 - 12h00)
Bât. d'appui, Aile Jura, salle 3-776
- 20h30
- Forum débat organisé par la Société genevoise de prophylaxie mentale
"Vieillir du corps à l'âme". Auditoire de la Fondation Louis-Jeantet.
Rte de Florissant 77, 1206 Genève
Renseignements: Tél.: 304 06 60
- Jeudi, vendredi 7 et 8 oct.**
- Cours de formation continue de la Société Suisse de Médecine Interne.
"Problèmes de médecine interne pratique ou le ménage à trois: le praticien, le spécialiste et l'EBM (Evidence Based Medicine)"
Renseignements: Secrétariat du Prof. A. Junod, Clinique de Médecine 1, Hôpital Cantonal, 1211 Genève 14. Tél. 372 90 52 - fax: 372 91 16
- Jeudi 26 oct.**
dès 17h30
- Concert en faveur des enfants défavorisés de la région genevoise, organisé par l'Association "Un enfant - un cadeau"
Salle des fêtes de Thônex.
Prix entrée: Cadeau neuf et non emballé pour un enfant.
- jeudi 4 nov.**
14h00 - 18h00
- Formation continue 1999 des Départements de pédiatrie de Genève et Lausanne.
"Présentation cliniques de Lausanne et Genève"
Lieu: CHUV
- jeudi, vendredi 4 et 5 nov.**
- Société Médicale de Genève - Séminaire de réflexion
"Quelle médecine pour quelle société ? Transmission des savoirs et des valeurs".
Renseignements: Dr Marc Bolens - Tél. 796 14 13 - Fax: 797 37 48



FORMATION CONTINUE AMG/SMG

Rappelons que l'AMG a décidé de déléguer à la Société Médicale de Genève le mandat d'organiser toute action de formation et de leur attribuer les unités de formation continue.

- Jeudi 7 oct.**
8h30 - 12h30
- 10ème Journée Romande de Médecine des Voyages HUG- Genève
Hôpital cantonal Universitaire de Genève - Auditoire Marcel Jenny
Renseignements: Dr Louis Loutan - Tél. 372 96 10 - Fax: 372 96 26
E-mail: loutan-louis@diogenes.hcuge.ch
Réunion créditée de 3 unités de formation.
- Jeudi 7 oct.**
18h30
- Colloque consacré au cancer du sein.
Clinique Générale Beaulieu - Salle Beaulieu
Renseignements: Dr Patrick Mirimanoff - tél. : 346 46 14

N'oubliez pas ce que l'AMG peut faire pour vous

MEDECINS URGENCES à DOMICILE

tél. 322 20 20